



MAIRIE DE LUDESSE

1, place Robert-Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

DELIBERATION N° 2022/06/10
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal du 06 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	11	01	00	00	11	11	00	00

Date de convocation : 21 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

Présents : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, FLATRES Corinne, GIET Christopher, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

Absents ayant donné pouvoir : DESCAMPS Stéphane donne pouvoir à RABY Michel.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme JAMOT Virginie.

Objet : TERRAIN : ACHAT D'UNE PARCELLE SUPPORTANT UNE CROIX ROUTE DE CHAMPEIX / RUE DU CHATEAU - PRIX, BORNAGE, CHOIX DU NOTAIRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu M. ASSOLENT Michel, propriétaire en indivis, de la parcelle C 491. Ce dernier a mis en vente la propriété suite au décès de ses parents. Une croix de procession est implantée sur cette parcelle.

Lors de la fête patronale de Ludesse, une tradition veut qu'une procession soit organisée, la statue de Ste Anne est emmenée jusqu'à cette croix, située au carrefour de la Route de Champeix et de la Rue du Château.

M. ASSOLENT a proposé de vendre à la Commune la partie de la parcelle où est implanté la croix. La rédaction d'un plan de division, par un géomètre est nécessaire pour la vente de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LUDESSE :

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

❖ Fixe les conditions pour l'achat de la parcelle suivante :

Parcelle concernée et surface (sur le territoire de la Commune de Ludesse)	Partie de la parcelle C 491 (surface à déterminer par le plan de division) Classée en Jardin
Coordonnés des Vendeurs	Indivision ASSOLENT Mme ASSOLENT Edith M. ASSOLENT Michel Mme PLANEIX Isabelle M. ASSOLENT Claude
Prix d'achat global proposé au vendeur	1 € (un euro)
Répartition des frais (géomètre, notaire et enregistrement)	100 % Commune

❖ Mandate le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à l'acquisition de la parcelle délimitée, issue de la parcelle C 491, appartenant à l'indivision ASSOLENT et notamment pour faire dresser un plan de division.

❖ Décide de faire dresser l'acte pour la parcelle énumérée ci-dessus par l'étude de Saint-Amant Tallende, dénommée SAS « VIDAL-GIL, RIMOUX-ROGUE, VEDRINES, Notaires associés ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, Ludesse, le 12 décembre 2022
Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Publié le : 14/12/2022



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.